

-----  
VILLE DE ROYAN  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Subvention au C.E.S.C.O.

66055



Le vingt huit février mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 24 février 1966.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHÉ, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, POUGET, BÉTOUS, BOUDEY, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DOMEQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS.

Représenté : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI.

Absents : MM. NARTEAU et BENDER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Comité d'Expansion Economique et Sociale du Centre-Ouest a créé en novembre 1965, en son sein, un centre régional de Productivité Poitou-Charentes chargé de coordonner l'ensemble des actions entreprises pour l'amélioration de la productivité dans les différents secteurs de l'Economie et de mettre à la disposition des organismes départementaux le personnel d'assistance technique nécessaire

Par lettre du 17 février 1966, le Préfet signalait la possibilité actuelle de recruter au sein du C.E.S.C.O. un assistant technique d'hôtellerie, diplômé du Centre de Formation des assistants du commerce. Ce recrutement étant subordonné à un problème financier, le C.E.S.C.O. sollicite de la Ville de ROYAN, une subvention qui pourrait être de 2 000 F.

La Commission des Finances du 21 février 1966, favorable au principe de la subvention, a laissé au Conseil Municipal, le soin de fixer le montant à accorder au C.E.S.C.O.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de subvention faite par le Président du Comité d'Expansion Economique et sociale du Centre-Ouest (C.E.S.C.O.)

Vu la lettre de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 17 Février 1966

Vu l'avis favorable de principe de la Commission des Finances du 21 Février 1966

DECIDE :

- d'attribuer au "Comité d'Expansion Economique et Sociale du Centre-Ouest, dont le siège est à POITIERS, 35, rue du Marché, une subvention de 2 000 F (deux mille francs)
- que la somme sera imputée par prélèvement sur le chapitre 970 - article 169 "Dépenses Imprévues" du budget primitif 1966

Fait et délibéré les jour, moiset an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 9 MARS 1966.  
Le Sous-Préfet,

